



Problème avec agence immobilière lors d'un sinistre

Par **Nardeux**, le **20/02/2009** à **18:29**

Bonjour,

Je loue depuis trois mois un appartement par l'intermédiaire d'une agence. Il y a un mois le placard haut de ma cuisine qui était fixé au mur est tombé en arrachant le mur. Ce meuble avait été installé par l'ancien locataire et apparaissait sur l'état des lieux comme étant en état neuf. Lors de l'état des lieux avec l'agence mon ami a demandé si on pouvait utiliser le meuble, s'il n'y avait pas de soucis: ils nous ont répondu que oui. Quand le "sinistre" est survenu, on a immédiatement contacté l'agence qui a d'abord décliné toute responsabilité puis qui avec un peu de forcing nous a dit qu'ils allaient contacter le propriétaire. Aujourd'hui cela fait 1 mois que soit disant l'agence n'est pas parvenue à joindre le propriétaire. En attendant nous avons perdu toute notre vaisselle qui se trouvait dans le placard, notre cafetière est hors d'usage, nous n'avons plus de meubles de rangement et nous avons deux énormes trous dans le mur de notre cuisine. L'agence nous a tout de même envoyé quelqu'un il y a 2 semaines pour réparer le mur et remettre les placards: le monsieur a constaté, a dit qu'il enverrait un devis à l'agence et depuis plus rien. J'aimerais savoir comment avoir une réparation des dégâts rapidement et si on pouvait espérer avoir une indemnisation pour toute notre vaisselle et notre machine à café qui étaient neufs et qui nous avaient coûtés relativement cher.